Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 8 décembre 2021

Grand Delta Habitat, à fond sur les économies d'énergie



Grand Delta Habitat et EDF ont signé une 2e convention 'de la maîtrise de la demande d'énergie' courant jusqu'à fin décembre 2025. Ambition ? Réduire les consommations énergétiques des résidences. La coopérative s'est, dans un même temps, associée à 14 autres bailleurs de l'arc méditerranéen. Objectif ? Utiliser le levier des économies d'énergie via EDF pour développer les rénovations et réhabilitations dans le logement social.

La 1re convention avait été signée avec EDF en 2018 appuyée par Promotelec –association pour la promotion des usages de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et le tertiaire- en charge du contrôle

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 8 décembre 2021

des dossiers de GDH.

Conseil d'administration
En mars 2021, Le Conseil d'administration de Grand Delta Habitat a décidé que d'ici 5 ans, 50% du patrimoine serait classé en A, B, C et 50% en D. En juin 2021, l'enveloppe pour les réhabilitations a été portée de 15 à 18M€.

5 000 logements revus
GDH est principalement intervenu sur 5 000 logements revoyant l'isolation des murs et des combles, l'isolation thermique par l'extérieur et des façades (ITE), le remplacement de chaudières par des dispositifs plus performants et l'isolation des toitures et terrasses, annihilant 60 000 tonnes de CO2 sur la période 2018-2021. Dans un même temps, l'étude des dossiers de travaux et le contrôle des travaux a permis à GDH d'obtenir presque 3M€ de la part d'EDF pour la période 2018-2020 via les Certificats d'économie d'énergie et de bénéficier de presque 1,4M€ pour l'année 2020.

Accompagnement avec EDF
«EDF accompagne le bailleur social dans cette démarche au moyen de la vente par GDH à EDF de Certificats économies d'énergies (CEE, anciennes primes d'économie d'énergie initié par le Gouvernement en 2005 via la Loi de programmation des orientations de la politique énergétique) », explique Yann des Longchamps, directeur EDF Commerce Méditerranée.

En clair ?
La coopérative GDH montre patte blanche pour les travaux envisagés puis réalisés obtenant la validation d'EDF puis son soutien sous la forme de primes délivrées après instruction et vérification des travaux relevant de l'économie d'énergie qui intervient sur les menuiseries, l'isolation, le chauffage et la régulation et les énergies renouvelables.

Dans le détail, pour passer de D à C et bien mieux encore
Grand Delta Habitat est intervenu sur 78 logements à la résidence Saint-Chamand, à Avignon, dont la construction date de 1972. Le bâtiment est ainsi passé de D à C après plus d'1,7M€ de travaux dont 135 747€ de prise en charge EDF. Même mode opératoire pour la résidence de l'Oseraie construite en 1968, toujours à Avignon, pour 233 logements et l'investissement de presque 3M€ de la part de GDH et une aide EDF de 633 780€ pour un passage de D à C. Ça aussi été le cas de la résidence Portail Lançon à Orange pour 96 logements construits en 1963 un coût d'investissement des travaux de 1 316 707€ amoindris de 269 891€ d'aides et un passage de D à C. La résidence des Acacias construite en 1960 et accueillant 39 logements a été revue à hauteur de 702 000€ en bénéficiant d'un certificat d'économie d'énergie de 94 500€ et un passage de D à C. Une belle réussite pour la résidence Le Ramadou, toujours à Orange, datant de 1982 composée de 35 logements dont les travaux à plus de 2,3M€ et 55 000€ d'aide ont permis le passage du bâtiment de E à B. Il faut dire que la résidence n'était plus habitée depuis plusieurs années ce qui a sans doute facilité grandement les travaux. La résidence Domaine Julian à Lapalud construite en 1963 et proposant 48 logements a bénéficié de 700 496€ dont presque 82 000€ d'aide, permettant le passage en DPE de E à C. Mention spéciale pour la résidence Mas Mathieu à Nîmes construite en 1955 pour un coût des travaux de plus de 1,4M€, dont 182 151€ d'aide et un passage de la

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 8 décembre 2021

lettre D à B. Enfin, la résidence La Source à Marseille construite en 1959 et proposant 193 logements a été revue à hauteur de plus de 7M€ ! Pour une aide de 250 485€ et un passage de D à C.

Diagnostic du patrimoine
Pour se faire une petite idée ? Au 30 septembre 2021, le patrimoine de GDH comprend **36,10%** de son patrimoine en **D** ; **29,05%** en **C**, **15,64%** en **A** ; 10,55% en E ; 5,58% en B ;; 0,71% sont en F ; 0,01% sont en G tandis que 2,35% des bâtiments ne possèdent pas encore d'étiquettes.

En savoir plus

Changement de classification du DPE
La réforme du diagnostic de performance énergétique (DPE), passée en juillet 2021 a considérablement changé la donne d'une part sur le prix de vente mais également sur la location du bien puisque le dispositif évalue dorénavant la consommation énergétique du lieu et le taux d'émission de CO2 du logement.

Consommation primaire d'énergie et empreinte carbone
Le mode de calcul prend en compte le type d'énergie alimentant le logement –gaz, électricité, bois, fioul- (Ndlr : un logement chauffé au gaz ou au fioul est actuellement classé en F) ainsi que désormais l'isolation et le mode de chauffage. Cela induit un changement de classification qui, selon la Fnaim (Fédération nationale de l'immobilier) devrait bousculer le classement de 40% des biens, dans le privé. A l'étude ? La consommation primaire d'énergie qui dépend principalement de l'isolation et son empreinte carbone déterminée par les émissions de gaz à effet de serre calculées par rapport aux types d'énergie utilisée. Pour ces deux critères c'est la moins bonne note qui déterminera l'étiquette finale.

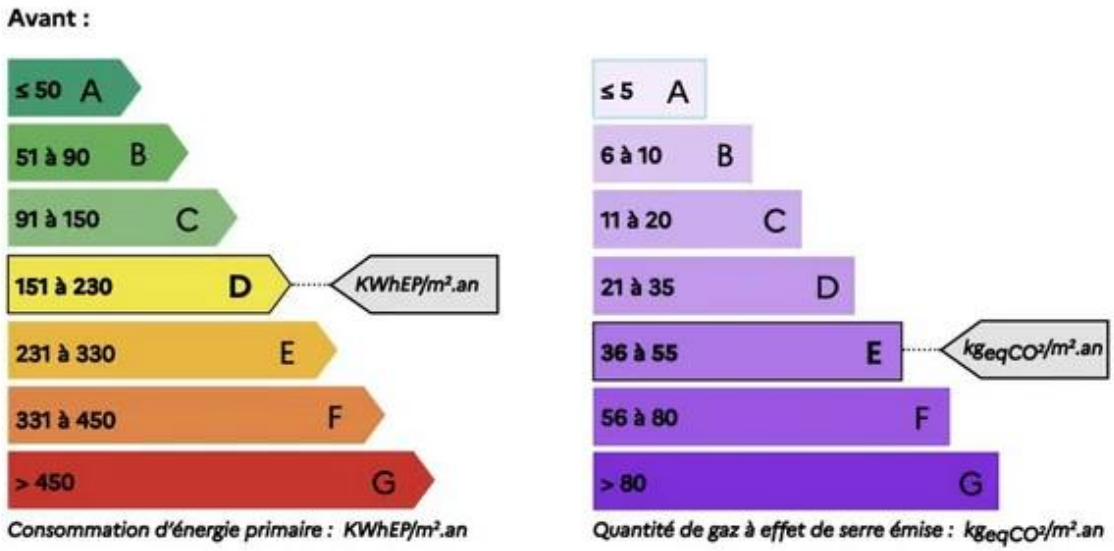
A compter de janvier 2022
A compter du 1er janvier 2022, l'affichage des deux étiquettes et de l'estimation du montant moyen des factures énergétiques du logement (une nouveauté du DPE) sera rendu obligatoire sur toutes les annonces immobilières. Également, alors qu'auparavant le DPE examinait 3 postes de dépenses : le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire, le nouveau DPE prend également en compte l'éclairage et la ventilation du bien.

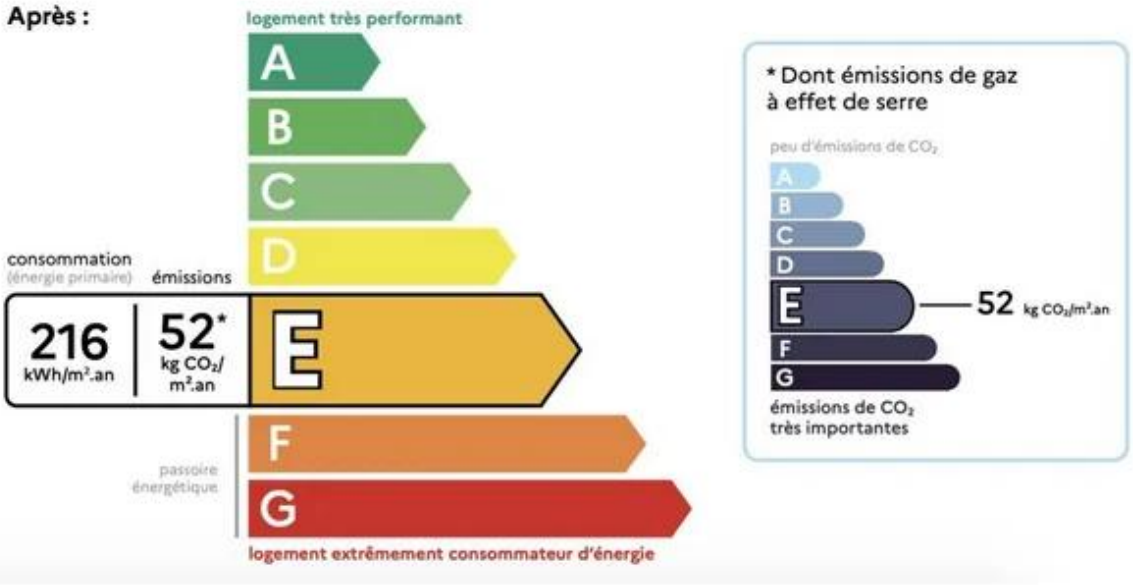
Valeur verte
Pour les logements les moins performants F et G, un pictogramme 'passoires énergétique' apparaîtra en rouge rappelant que ces logements deviendront interdits à la location d'ici 2023, mesure introduite par le projet de loi Climat et résilience.

Changement de classification ?
Pour les particuliers, le Gouvernement les invite à se rapprocher du Comité français d'accréditation (Cofrac) permettant un diagnostic délivrant un DPE valable 10 ans et la recommandation de travaux énergétiques.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Mireille Hurlin le 8 décembre 2021





Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !